

N° 301/2022

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/Marchés publics – Prestations d'assurances – avenant n° 5 au lot 2 (automobiles) – marché 2018.27

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le décret 2016-360 du 25/03/2016 et notamment l'article 118 ;
Considérant le lot 2 (automobiles) du marché de prestations d'assurances ;
Considérant l'attribution à SMACL ASSURANCES, domiciliée 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031), pour un montant ttc de 40 271,87 euros (prime 2019) ;
Considérant l'avenant n° 5 au lot n° 2 qui a pour objet de diminuer le montant du marché afin de tenir compte de l'évolution du parc automobile ;

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant n° 5 est passé avec SMACL ASSURANCES afin de diminuer le montant du lot 2 (automobiles) du marché de prestations d'assurances.

Article 2 : La diminution se chiffre à la somme de – 862,43 euros ttc.

Article 3 : Les autres clauses du marché ne sont pas modifiées.

Article 4 : M. le Directeur général des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 29/12/2022



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX.

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le : 03 JAN. 2023

Publié ou notifié le : 03 JAN. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 06 JAN 2023